

11. 12. 89

M

B 24 207

④ F1

P 157

RIZ ET PAUVRETÉ

Au sein du modèle alimentaire ivoirien le riz constitue le plat d'accompagnement le plus consommé en milieu urbain⁽¹⁾. Déjà en 1979, l'enquête budget-consommation relevait cette prédominance de la consommation du riz et précisait son importance en fonction des différents types de plats puis en alimentation extérieure à Abidjan. Les récents travaux conduits par l'ORSTOM permettent d'appréhender plus finement la place des différents riz dans l'alimentation quotidienne et mets en exergue l'incidence de la politique ivoirienne de soutien des couches urbaines pauvres sur les stratégies de l'artisanat alimentaire.

Le riz entre dans la préparation de cinq plats très appréciés par les consommateurs, à savoir le riz cuit à l'eau, le yassa, le tiep'djen, le riz gras et la bouillie de riz. Il est surtout consommé sous la forme cuite et représente en moyenne 46 % des plats servis par les maquis du midi devant l'attiéké, le foutou de banane et d'igname (respectivement 25 %, 19 % et 9 %). Mise à part la banane plantain, les autres tubercules et féculents n'offrent pas autant de possibilités de consommation. Le manioc transformé sous forme d'attiéké constitue le principal concurrent du riz en alimentation extra-domestique sans toutefois atteindre le niveau de consommation de ce dernier. La quantité moyenne d'attiéké vendue par les maquis du midi et les UPV des espace-restaurants est évaluée à 7 kg par jour et par U.P.V.⁽²⁾ alors que celle du riz s'élève à 12,8 kg (cf. tableau ci-contre).

En alimentation domestique comme en alimentation extérieure, l'attiéké est moins consommé que le riz pour plusieurs raisons : approvisionnement irrégulière du marché, diffi-

cultés de conservation, rapport quantité/prix plus économique pour le riz. L'importance de la consommation du riz relève aussi du fait que son mode de préparation n'exige pas une rupture brutale avec les habitudes alimentaires spécifiquement ivoiriennes (accompagnement du plat de base par une sauce), puisque, historiquement, le riz est intégré à l'alimentation de base de la plupart des groupes ethniques.

Mais ceci ne saurait expliquer la croissance de sa consommation qui englobe des riz de qualités bien différentes :

— **Le riz artisanal**, échappant au contrôle de la Caisse de Péréquation et ne faisant pas l'objet de subvention à la consommation puis-

que produit hors normes (prix moyen de vente au détail 250 F.CFA/kg).

— **le riz importé, dit de luxe**, dont le taux de brisure est inférieur à 4 % et pour lequel la Caisse de Péréquation accorde des autorisations d'importation à des personnes morales ou physiques qui en font la demande expresse. Sous cette qualité, se rangent : le riz « japonica » : variété de grains ronds facile à cuisiner et produite surtout en Chine, le riz « indien » de grains médium longs et restant séparés après cuisson, le « basmati » au grain petit et savonneux cultivé et exporté par la Birmanie, l'Inde et le Pakistan, le riz américain Uncle's Ben.

— **le riz importé pour « consommation de masse »**, dont le taux de brisure se situe entre 4 et 35 % et dont le prix à la consommation est le même que celui du riz traité dans les rizeries locales soit 160 F.CFA/kilo grâce aux mécanismes de péréquation.

L'évolution de la consommation du riz en alimentation extérieure n'est en faveur ni du riz importé de « luxe » ni du riz artisanal. La concurrence se situe plutôt entre le riz importé pour « consommation de masse » et le riz traité dans les rizeries locales, du fait de la politique nationale rizicole qui tend à maintenir le prix à la consommation au niveau le plus bas possible dans le cadre du soutien du pouvoir d'achat des consommateurs.

Mais, selon les résultats de nos enquêtes, la consommation du riz importé pour « consommation de masse » présenterait des avantages aussi bien pour les consommateurs que pour les producteurs. Les premiers apprécient son parfum et sa qualité liés au traitement à la production. Les seconds, dépendant des choix alimentaires des consommateurs, donnent leur préférence au riz importé qui, au regard des

Type de plats les plus consommés en alimentation extérieure à Abidjan en 1979

Repas extérieurs	Tonnes	Consommations individuelles	Tonnes
Attiéké	4 140	Attiéké	4 046
Café complet	4 104	Beignets divers	2 579
Riz en sauce	3 384	Alloco	2 113
Riz cuit à l'eau	2 705	Riz en sauce	1 141
Foutou banane	2 369	Foutou en sauce	731
Foutou en sauce	2 018	Riz cuit à l'eau	697

prix des autres qualités de riz et de ceux des féculents et tubercules, reste encore abordable. Un calcul comparatif établi par le Ministère du Développement Rural donne la mesure de cette évolution : le prix de détail du riz industriel exprimé en francs constants de 1986 à diminué, passant de 208,6 F.CFA le kilo en 1970 à 160 F.CFA en 1986, alors qu'à l'inverse, le prix des féculents passe de 129,3 F.CFA le kilo à 174 F.CFA. Le riz qui était presque deux fois plus cher que les féculents en 1970 est meilleur marché en fin de période. Ce basculement provient essentiellement des avantages accordés au riz importé et usiné sur place grâce à l'intervention de l'Etat.

Pour l'informel alimentaire, ce retournement de situation se traduit par une expansion de la consommation, de préférence du riz importé pour «consommation de masse» dans près de 60 % des structures commercialisant du riz préparé.

D'une façon générale, pour la seule ville d'Abidjan, nous avons estimé à 17 010 tonnes la consommation annuelle de riz en alimentation extérieure informelle. La part de riz importé s'élève à environ 10 746 tonnes soit 63 % de la consommation extérieure informelle. Cette part représente 3 % de la consommation totale annuelle ivoirienne de riz en 1985 pour la seule ville d'Abidjan.

LES IMPORTATIONS FAVORISÉES PAR L'ÉTAT

Cet avantage de consommation au moindre coût offert à la population est la conséquence de la politique d'importation alimentaire mise en place par les pouvoirs publics en vue de tirer profit des disponibilités en riz sur le marché international. J. Roch (ORSTOM) en explique le fonctionnement plus en détail :

— L'Etat, par le biais de la caisse de péréquation, fixe un prix unique à la consommation, quelle que soit l'origine du produit.

— Il garantit le prix d'achat (unique également sur tout le territoire) aux producteurs qui veulent bien vendre aux rizeries le paddy qu'elles transforment en riz blanc.

— Il subventionne les rizeries quel que soit leur coût de production,

dans les limites définies par le prix d'achat garanti au producteur et le prix de vente aux grossistes également fixé par l'Etat.

— Il est le seul importateur de riz et calcule chaque année les besoins d'importation à partir des prévisions de consommation et du niveau de la production.

A travers un prix suffisamment bas à l'importation, l'Etat, grâce au contrôle des tonnages et des prix à tous les niveaux, se procure les ressources financières dont il a besoin. Cette politique favorable au riz s'est traduite, à partir de 1977, par un accroissement des importations et de la consommation du riz en alimentation extérieure.

A cette croissance de la consommation du riz importé sont donc liés des intérêts politiques et financiers. Le contrôle du marché du riz profite aux consommateurs urbains comme aux pouvoirs publics pour lesquels l'autosuffisance complète en riz local entraînerait, dans le contexte actuel, des charges financières insupportables (coût de maintenance des aménagements, charges d'exploitation etc...). Dans la foulée ce sont aussi d'énormes rentes qui bénéficient aux détenteurs de quotas d'importation, qui, tout comme dans les cas camerounais et nigérian s'abritent sous le parapluie politique.

POLITIQUE NATIONALE, PAUVRETÉ ET ARTISANAT ALIMENTAIRE

Les politiques d'importation de la viande de boeuf, et de poisson, semblent respecter les mêmes principes. Aussi, il apparaît clairement que l'artisanat alimentaire se développe sur la base d'une politique définie par les pouvoirs publics et centrée, sur la pauvreté urbaine.

Cette volonté d'alléger l'impact des récessions économiques sur la pauvreté urbaine par une politique d'importation des produits de grande consommation, peut s'expliquer par deux raisons :

— Dans les villes, les pauvres achètent en général la majorité des aliments qu'ils consomment tandis que les couches pauvres rurales grâce à l'auto-consommation, dépendent

moins du marché pour leur approvisionnement. La chute du pouvoir d'achat pourrait engendrer des risques alimentaires si la politique de vérité des prix était systématiquement appliquée. Le deuxième moteur de la stratégie alimentaire ivoirienne pro-urbaine est beaucoup plus d'essence politique.

— Les agitations sociales générées par l'insécurité alimentaire et enregistrées ces dernières années sont le plus souvent parties des villes. Ayant toujours dit préférer «l'injustice au désordre», le Chef de l'Etat ivoirien ne voudrait pas voir se reproduire en Côte-d'Ivoire la situation observée par exemple en Tunisie ou au Ghana. Raison pour laquelle un soutien du pouvoir d'achat des «nouveaux pauvres» ainsi que des victimes de la «pauvreté structurelle» devient un instrument irremplaçable de la politique de paix sociale.

La croissance de la consommation du riz dans la grande métropole ivoirienne n'aura été qu'une conséquence des stratégies agro-exportatrices offensives sur les marchés mondiaux. Cette conséquence n'est pas immédiatement perceptible parce qu'elle s'est fondue dans le moule des habitudes alimentaires locales. La consommation hors domicile n'est donc pas insensible aux mouvements des prix qui affectent d'une manière ou d'une autre, les préférences sans pour autant déranger — du moins, dans le contexte ivoirien — le processus de valorisation des modèles alimentaires locaux dont l'informel alimentaire est porteur. On pourrait émettre l'hypothèse selon laquelle la résistance par l'alimentation à des limites que lui imposent les tendances du marché. La couverture des besoins en riz n'étant assurée qu'à 40 % par la production nationale, la consommation du riz en alimentation extérieure dépend plus que jamais de la «bonne tenue» du marché international. ■

Francis AKINDES
UR - MSA
ORSTOM - ABIDJAN

(1) cf. article «Initiatives populaires et alimentation urbaine»

(2) U.P.V. : unité production-vente